

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01255

Numéro SIREN : 751 239 526

Nom ou dénomination : A.F.C. MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 12188



A.F.C MENUISERIE S.A.R.L.

751 239 526 RCS LA ROCHE SUR YON

3 Rue des Essards Sainte-Anne

85670 ST CHRISTOPHE DU LIGNERON

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes sur la transformation
de la société A.F.C MENUISERIE Société à Responsabilité Limitée
(S.A.R.L.), en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)**

Philippe AUCHER
Louis-Marie CHIRON
Nathalie DUBIN
Matthieu ELINEAU
Véronique MARTINEAU
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Elodie LOIZEAU
Julien MORAND
Experts-Comptables

A.F.C MENUISERIE S.A.R.L.

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.F.C MENUISERIE, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

A l'associé unique de la société A.F.C MENUISERIE,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé unique du 13 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos contrôles ont porté sur la situation comptable établie au 30 juin 2023 réalisée par un expert-comptable. Cette situation comptable n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Activité

La société A.F.C MENUISERIE a pour activité principale :

« La réalisation de tous travaux de menuiserie, bois, PVC, aluminium,

La réalisation de tous travaux de placoplâtre, de charpente de travaux ossature bois et plus généralement toutes activités relevant du secteur du bâtiment,

Le négoce de matériaux liés aux activités ci-dessus citées,

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué dès lors qu'elles concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation et le développement de l'objet social. »

Les résultats nets dégagés par la société sont les suivants :

- Bénéfice de 73 539 € au 30 juin 2023 ;
- Bénéfice de 89 074 € au 31 décembre 2022.

Situation financière

- La situation comptable établie au 30 juin 2023 fait apparaître des capitaux propres positifs à hauteur de 534 024 €.

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société. Ils se composent des éléments suivants :

- Capital social	50 000 €
- Réserve légale	1 150 €
- Autres réserves	407 606 €
- Résultat de l'exercice	73 539 €
- Subventions d'investissement	1 728 €

- Au 30 juin 2023, la société détient à son actif des immobilisations incorporelles d'un montant de 1,5 K€ brut, composées de logiciels totalement amortis.
- Les immobilisations corporelles s'établissent à une valeur brute de 456 K€, amortie à hauteur de 180 K€ au 30 juin 2023, principalement composées de matériel industriel, de matériel de transport, d'agencements et aménagements divers et de matériel de bureau et informatique.
- Les stocks s'élèvent à 104 K€ au 30 juin 2023 contre 105 K€ au 31 décembre 2022, ils sont composés de matières premières et d'approvisionnements ainsi que d'encours de production de 35 K€.
- Les créances clients s'élèvent à 282 K€ au 30 juin 2023 contre 341 K€ au 31 décembre 2022 et ne font l'objet d'aucune dépréciation.
- Les autres créances s'élèvent à 3 K€ contre 82 K€ au 31 décembre 2022, et concernent essentiellement des créances de TVA et de crédit d'impôts pour 3 K€ au 30 juin 2023 et 42 K€ au 31 décembre 2022 et des créances diverses pour 0 K€ au 30 juin 2023 contre 40 K€ au 31 décembre 2022.
- La trésorerie est positive au 30 juin 2023 à hauteur de 402 K€ contre 307 K€ au 31 décembre 2022.
- La société a souscrit 5 emprunts, dont le montant total initial était de 164 K€, dont le solde cumulé au 30 juin 2023 est de 87 K€, et dont les termes s'échelonnent entre 2023 et 2032.
- Le compte courant d'associé s'élève à 13 K€ au 30 juin 2023 contre 33 K€ au 31 décembre 2022.
- Les avances et acomptes reçus des clients s'élèvent à 209 K€ au 30 juin 2023 contre 171 K€ au 31 décembre 2022.

- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 79 K€ au 30 juin 2023 contre 202 K€ au 31 décembre 2022, le délai moyen de règlement fournisseur s'établit à 52 jours contre 68 jours au 31 décembre 2022.
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 145 K€ au 30 juin 2023 contre 112 K€ au 31 décembre 2022. Elles se composent principalement des dettes sociales pour 38 K€ et des dettes fiscales pour 107 K€.
- Les autres dettes concernent des avances clients pour 1 K€ au 30 juin 2023 contre 2 K€ au 31 décembre 2022.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice de la société s'élève à 742 K€ au 30 juin 2023 (6 mois) contre 1 353 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 (12 mois) et est essentiellement composé des éléments suivants :
 - Ventes de marchandises pour 2 K€ au 30 juin 2023,
 - Production vendue de biens pour 734 K€ au 30 juin 2023 contre 1348 K€ au 31 décembre 2022 dont :
 - travaux à 5,5 %, 168 K€ contre 205 K€ au 31 décembre 2022
 - travaux à 10 %, 96 K€ contre 184 K€ au 31 décembre 2022
 - travaux à 20 %, 453 K€ contre 918 K€ au 31 décembre 2022
 - autres produits 17 K€ contre 41 K€ au 31 décembre 2022
 - Production vendue de services pour 6 K€ au 30 juin 2023, stable par rapport au 31 décembre 2022.
- La marge brute globale de l'exercice retraitée de la sous-traitance s'établit à 372 K€ au 30 juin 2023 contre 581 K€ au 31 décembre 2022. Le taux de marge brute est de 50 % contre 45 % au 31 décembre 2022.
- Le résultat d'exploitation s'élève à 105 K€ au 30 juin 2023 contre 85 K€ au 31 décembre 2022.
- Le résultat financier s'élève à 1 K€ au 30 juin 2023 et le résultat exceptionnel à 18 K€.
- Le résultat net résultant des opérations au 30 juin 2023 s'élève ainsi à 73 K€ après impôts sur les bénéfices de 51 K€.
- Par entretien, et dans le cadre de la revue des événements postérieurs à l'exercice clos au 30 juin 2023, la Gérance ne nous a fait part d'aucun élément remettant en cause les éléments ci-dessus.

2. Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les Herbiers, le 1^{er} décembre 2023
Le Commissaire à la transformation,

BDO ATLANTIQUE
représentée par Matthieu Elineau
Associé